

INFORMATIONS DIVERSES

Déroulement des tests Le mercredi 15 Mai 2024

Les candidates recevront à compter du 6 mai (courant semaine calendaire 19) une convocation pour le 15 Mai à 8h15 à l'accueil du lycée.

La matinée sera consacrée aux tests footballistiques et à un test physique (VMA) qui se dérouleront sur le terrain synthétique des Orchamps (juste derrière le lycée). Prévoir une paire de baskettes et une paire de crampons moulés et une tenue de footballeuse.

Vers 13h le repas, offert par le lycée, sera pris en commun avec la promotion actuelle. L'après midi sera consacré à la présentation de la structure puis à 2 petits questionnaires qui déboucheront sur un court entretien individuel.

A 17H30 Réunion au lycée avec les candidates, leurs parents, le proviseur et M.Barbeaux.
A l'issue, visite de l'établissement pour les familles n'ayant pas pu venir aux portes ouvertes du lycée le 10 février 2024.

Modalités d'affectation

L'affectation en 2^{de} GT se fait principalement sur critères géographiques. À un domicile correspond une zone géographique. À une zone géographique correspond au moins un lycée de secteur. C'est l'établissement dans lequel l'élève a une garantie d'affectation.

NB: La réussite aux tests sportifs ne garantit pas l'affectation dans l'établissement . Une candidate ayant réussi les tests dans un établissement autre que son établissement de secteur bénéficie d'une bonification. Elle ne sera affectée au Lycée Louis Pergaud que s'il reste des places vacantes après l'affectation d'élèves bénéficiant d'une priorité d'affectation supérieure (élèves du secteur de l'établissement).

NB : Il est fondamental et indispensable dans tous les cas de bien mettre en vœu n° 1 le Lycée Pergaud de Besançon et de faire au minimum un autre vœu sur votre lycée de secteur.

Au cas où elle changerait d'avis ou si elle n'est pas retenue à la section sportive elle devra saisir son établissement de secteur.

Pour les éventuelles candidates en provenance d'une autre académie, prendre impérativement l'attache de la DSDEN de l'académie d'origine.

(Pour toute demande de renseignement supplémentaire n'hésitez pas à prendre contact avec le lycée ou M. Barbeaux et le principal ou proviseur du collège ou lycée de votre fille.)

NB: L'engagement à la section sportive vaut pour le cycle de 3 ans du lycée à savoir 2^{de}-1^{ère}-T1^e